



1

Jours

Le contentieux du Plan Local d'Urbanisme

dans IMMOBILIER - DROIT DE L'URBANISME / Réf : JCF-DIMO-234

Objectifs de la formation

- Expliquer pourquoi et comment un plan local d'urbanisme peut faire l'objet de recours
- Identifier les juridictions en fonction de leurs compétences
- Examiner les conséquences en cas de sanctions

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier la juridiction compétente

- Compétence de principe du juge administratif
- Compétence exceptionnelle du juge judiciaire

2. Distinguer les actes susceptibles de faire l'objet d'un recours

- Actes faisant grief et illustrations
- Cas des vices entachant l'acte

3. Identifier les protagonistes pouvant intenter un recours

- Notion d'intérêt pour agir
- Cas des associations

Après-midi

4. Examiner la démarche pour intenter un recours et les délais

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIOFORMATION

DEFI3
TRANSFORME VOS DÉMARCHES DE FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE



5. Examiner la démarche et les points de vigilance du juge

- Le pouvoir discrétionnaire des auteurs du plan
- Limites
- Violation de la loi
- Insuffisances ou contradictions des documents
- Détournement de pouvoir
- Insuffisance des motifs
- Contrôle minimum et erreur manifeste

6. Examiner les conséquences en cas de sanctions

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Agent immobilier

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin de permettre aux stagiaires de s'approprier efficacement le contenu des formations.
- Organisation de jeux de rôles et mises en situation concrètes des stagiaires.

Modalités d'évaluation



- Evaluation des acquis à l'issue de chaque partie de la formation, et exercices de synthèse écrits à la fin des formations.
- Une attestation de formation reprenant l'ensemble des objectifs pédagogiques sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



